



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budget principal et budgets annexes

Introduction :

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ;

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal <http://www.mairiedebolquere.com/>.

Le cadre général du budget :

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public, le responsable de la trésorerie de Prades.

Les comptes administratifs ont été votés lors du conseil municipal le 12 avril 2022.

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la

consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (baux divers, produits forestiers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La section d'Investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe:

- En dépenses: toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes:

▪ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)

▪ Le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404% des dépenses réelles d'investissement.

▪ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)

▪ L'excédent de fonctionnement capitalisé

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

CHAPITRES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANTS REALISES EN 2021	MONTANTS REALISES EN 2020	VARIATION	%
Charges à caractère général	Eau, électricité, combustibles, carburant fournitures administratives, scolaires, entretien de bâtiments, entretien matériels roulants, maintenance, primes d'assurances, frais d'affranchissement, télécommunications, de communication, cotisations diverses, frais d'études et recherche, fêtes et cérémonies, locations mobilières, taxes foncières	901 238,86€	1 077 351,65€	- 176 112,79€	- 16,35%
Charges de personnel	Salaires et charges, cotisations assurances du personnel, médecine du travail	1 135 635,16€	1 159 722,20€	- 24 087,04€	- 2,08%
Atténuations de produits	FNGIR, FPIC	678 778,00€	681 840,00€	- 3 062,00€	-0,45%
Charges de gestions courantes	Indemnités des élus, contributions aux syndicats, au service incendie départemental SDIS, subventions aux associations, au CCAS, à la régie de l'office de tourisme	472 705,25€	524 342,70€	- 51 637,45€	- 9,85%

Charges financières	Intérêts des emprunts	43 118,41€	52 722,55€	- 4 604,14€	- 8,73%
Charges exceptionnelles	Titres annulés				
	Subvention réseau chaleur + régie municipale des sports	123 361,90€	0,00€	123 361,90€	
Valeur net comptable des éléments cédés	Opérations d'ordre	173 868,80€	183 112,36€	- 9 243,56€	- 5,05%
Virement à la section d'investissement	Opération d'ordre	2 337 398,87€	2 391 409,00€	- 54 010,13€	- 2,26%
TOTAL DES DEPENSES		5 866 105,25€	6 070 500,46 €	- 204 395,21€	- 3,37%

Les recettes :

CHAPITRES	PRINCIPAUX POSTES	MONTANTS REALISES EN 2021	MONTANTS REALISES EN 2020	VARIATION	%
Excédent de fonctionnement antérieur reporté		1 392 048,09€	2 048 890,30€	- 656 842,21€	- 32,06%
Atténuations de charges	Remboursement sur rémunérations du personnel	120 227,78€	24 302,39€	+ 95 925,39€	+ 394,72%
Produits de services	Taxe d'affouage, redevance d'occupation domaine public, régie animation, remboursement secours sur piste, remb partie rémunération APC	86 787,90€	100 219,70€	- 13 431,80€	- 0,13%
Travaux en régie	Travaux effectués par le personnel communal	49 194,67€	0,00€	+ 49 194,67€	+ 100,00%

Impôts et taxes	Impôts locaux, taxe de séjour, taxe sur l'électricité, attribution de compensation de la com com, droit de place...	2 918 092,18€	2 903 570,69€	+ 14 521,49€	+ 0,50%
Dotations, participations	Dotation globale de fonctionnement, dotations forfaitaire, compensation taxe d'habitation, compensation taxe additionnelle...	754 732,09€	767 677,27€	- 12 945,18€	- 1,69%
Autres produits de gestion courante	Revenu des immeubles	76 045,36€	75 539,62€	+ 505,74€	+ 0,67%
Produits exceptionnels	Produits divers (cession, subv exceptionnelles, remb retenues garantie...)	57 855,52€	148 521,25€	- 90 665,25€	- 61,05%
Différences sur réalisations	Opération d'ordre	162 666,80€	44 712,36€	+ 117 954,64€	+ 263,81%
TOTAL DES RECETTES		5 617 650,39€	6 113 433,58€	- 495 783,19€	- 8,11%

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

CHAPITRES	MONTANTS REALISES EN 2021	MONTANTS REALISES EN 2020	VARIATION	%
Déficit antérieur reporté	1 042 294,03€	829 636,06€	+ 212 657,97€	+ 25,63%
Taxe d'aménagement trop perçue	20 124,38€	4 750,92€	+ 15 373,46€	+ 323,59%
Remb du capital de la dette	230 559,83€	616 311,51€	- 385 751,68€	- 62,59%
Dépenses d'équipement	261 367,29€	137 204,89€	+ 124 162,40€	+ 90,49%
Immobilisations en cours (divers travaux)	245 949,47€	510 719,13€	- 264 769,66€	- 51,84%

Travaux en régie-opération ordre	49 194,67€	0,00€	+49 194,67€	
Plus ou moins value sur cession	162 666,80€	44 712,36€	+ 117 954,44€	+ 263,81%
TOTAL DES DEPENSES	2 013 056,47€	2 148 419,64€	- 135 363,17€	+ 6,30%

Les recettes :

CHAPITRES	MONTANTS REALISES EN 2021	MONTANTS REALISES EN 2020	VARIATION	%
Virement section de fonctionnement	2 337 398,87€	2 391 409,00€	- 54 010,13€	- 2,26%
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 042 294,03€	829 636,06€	+ 212 657,97€	+ 25,63%
FCTVA	200 622,98€	0,00€	+ 200 622,98€	
Taxe d'aménagement	107 900,80€	51 469,65€	+ 56 431,15€	+ 109,64%
Subventions	110 960,00€	41 907,00€	+ 69 053,00€	+ 164,78%
Produits des cessions	173 868,80€	183 112,36€	- 9 243,56€	- 5,05%
TOTAL DES RECETTES	3 973 045,48€	3 497 534,61€	+ 475 510,87€	+ 13,59%

C/ LE RESULTAT GLOBAL

Section	Reprise résultats 2020 (a)	Résultat d'exécution 2021 (b)	Résultat de clôture 2021 (A=a+b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultat de clôture 2021 (= A+B)
Fonctionnement	1 392 048,09€	696 895,92€	2 088 944,01€		2 088 944,01€
Investissement	- 1 042 294,03€	664 884,17€	- 377 409,86€	- 114 120,50€	- 491 530,36€
Total	349 754,06€	1 361 780,09€	1 711 534,15€	- 114 120,50€	1 597 413,65€

Le résultat de clôture 2021 est excédentaire de 1 711 534,15€ compte tenu des résultats par section suivants :

- Un excédent de 2 088 944,01€ de la section de fonctionnement
- Un déficit d'investissement de 491 530,36€

Ce résultat global de clôture 2021 doit couvrir le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (- 114 120,50 €), soit un résultat cumulé déficitaire de 491 530,36€. Les restes à réaliser comprennent 160 023,50€ de dépenses et 45 903€ de recettes.

D/ ELEMENTS DE COMPREHENSION

Section de fonctionnement :

Les dépenses :

Chapitre 011 Dépenses à caractère général:

Les dépenses à caractère général ont baissé de 16,35% par rapport à 2020.

Ce chapitre sert au fonctionnement courant de la collectivité : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

Cette baisse est surtout due aux conséquences du covid 19 : moins de manifestations, fermetures des pistes de skis (pas de facturation d'Altiservice pour les secours sur piste, ni d'Alti assistance pour les transports en ambulance des secourus sur piste)

Chapitre 012 Charges de personnel :

En 2021, les charges relatives aux dépenses de personnel font l'objet d'une baisse de 2,08%, en raison du départ à la retraite de plusieurs agents, d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Chapitre 014 Atténuations de produits:

Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC), et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)

Le **F.P.I.C** (Fonds de Péréquation des ressources communales et Inter-Communales) a été créé par la loi de finances initiale pour 2012 et codifié aux articles L 2336-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il consiste à prélever un prorata de ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes isolées afin de le reverser à celles moins riches. Entre autres, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales aura pour vocation d'équilibrer les ressources entre les territoires, plus ou moins favorisés.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (**FNGIR**) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité

propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre a subi une diminution de 9,85% par rapport à 2020, due à une erreur d'imputation en 2020 de la subvention de fonctionnement à la régie municipale des sports (73 000€), en effet elle doit être imputée au chapitre 67.

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Les intérêts de la dette ont diminué de 8,73%, en raison de l'échéance d'un emprunt. Les emprunts arrivent bientôt à l'échéance, la commune rembourse plus de capital que d'intérêts.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

En 2021, la commune de Bolquère a versé une subvention d'un montant de 73 000€ à la régie municipale des sports, ainsi que 50 000€ au budget réseau de chaleur afin d'équilibrer ce dernier.

Des écritures comptables de cessions ont été réalisées pour 173 868,80€ (écritures d'ordre).

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :

Le virement à la section d'investissement est de 2 337 398,87€.

Il est issu de l'excédent de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 au profit de l'investissement du budget primitif 2021.

Les recettes :

Chapitre 013 : Atténuation de charges :

Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail. Il a fait l'objet d'une augmentation de 394,72% due à des rattrapages de 2020.

Chapitre 70 : Produits des services :

Les recettes de ce chapitre font l'objet d'une légère baisse de 0,13%, en raison de la crise sanitaire et de la fermeture de la station de ski : il n'y a pas eu de titre secours sur piste. Un rattrapage de l'occupation du domaine public de 2017 à 2021 a été effectué pour orange et Enedis, ce qui représente un gain de 18 855,27€.

Chapitre 73 : Impôts et taxes :

Une hausse de 0,50% est constatée. Mais nous n'avons pas perçu la fiscalité, compétence scolaire, reversée par la communauté de communes Pyrénées Catalanes. Le versement se régularisera en 2022 pour 4 années. Ce qui représentera une recette d'environ 1 580 000€.

Chapitre 74 : Dotations :

Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat, et a subi une baisse de 1,69% par rapport à 2020.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

Il a connu une légère hausse de 505,74€, il s'agit des revenus sur les biens communaux, et du loyer de l'antenne Orange.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels :

Ce chapitre comprend les écritures comptables de cessions.

Section d'investissement :

Les dépenses :

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 261 367,29€.

Elles comprennent l'achat de l'ancien cabinet dentaire, l'achat de 3 véhicules (Duster, Toyota Hilux, Volkswagen) pour les services techniques, la classe mobile pour l'école de Bolquère, l'achat d'ordinateurs pour le service administratif, l'achat d'une saleuse électrique, d'un compresseur, l'achat des moteurs pour les portes des ateliers municipaux, et l'achat de divers matériaux pour le service technique.

Les travaux s'élèvent à 245 949,47€.

Il a été réalisé les travaux de points à temps, de pointage de fissures, des travaux de voirie (avenue de Cerdagne, rue de l'ancienne école, trottoir Casino, avenue des érables, parking du Belvédère, rue dals esquits, impasse du Carlit, cambre d'Aze, rue des roubellous, rue des couriouettes, rue de la roque, verts sapins, chemin des perces neige), des travaux d'évacuation des eaux pluviales sur le secteur du Mouillas, et des travaux d'infrastructure réalisés par l'ONF.

Les travaux en régie s'élèvent à 49 194,67€. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

Les recettes :

Le financement des opérations d'investissement se fait grâce à 4 leviers :

- Les ressources propres (FCTVA, taxes d'urbanisme, ...)
- L'autofinancement
- Les subventions d'investissement
- L'emprunt

En 2021, nous avons perçu 200 622,98€ de FCTVA de 2019 et 2020, qui correspond aux certificats administratifs de 2017 et 2018. Nous percevrons le FCTVA 2021 et 2022 en 2022. Nous avons encaissé 107 900,80€ de taxes d'aménagement dues aux nombreuses constructions sur la commune, 110 960,00€ de subventions. L'autofinancement s'élevait à 1 042 294,03€.

COMPTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS ANNEXES

Budget de l'eau et de l'assainissement

La commune de Bolquère a une délégation de service public avec SUEZ qui assure les dépenses d'entretien et d'investissement du réseau de distribution d'eau potable, et usée. Une convention de raccordement des eaux usées du SIVM de la Haute Vallée du SEGRE à la station d'épuration de la ville de Bolquère a été signée en 2017.

L'assiette de la rémunération due à la commune de Bolquère est égale au nombre de mètres cubes assujettis à la redevance assainissement des abonnés de la commune d'EYNE.

La commune de Bolquère reverse 25% de la prime d'épuration de l'agence de l'eau au SIVM de la Haute Vallée du SEGRE.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement de 2021 s'élèvent à 158 685,63€. Elles comprennent les intérêts de la dette pour la station d'épuration (16 059,91€), les factures de Suez de la convention avec le SIVM de la Haute Vallée du SEGRE (21 091,11€), une facture à régulariser de 2008 de la participation rivière (1 319,80€), et les dotations aux amortissements (15 757,51€)

Les recettes :

Les recettes de fonctionnement de 2021 s'élèvent à 365 622,37€.

Elles comprennent l'excédent de fonctionnement antérieur reporté (152 708,41€), les surtaxes

en eau potable et assainissement versées par Suez (87 503,98€), la part du SIVM de la Haute Vallée du SEGRE (33 119,50€, dont un rattrapage de 2020 de 21 170,03€), la participation au raccordement aux réseaux (26 448,89€), de la prime épuratoire (30 928,76€ dont un rattrapage de 2020 de 9 262,69€), des amortissements (23 000,00€), et des retenues de garanties non réclamées (11 912,83€).

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 321 461,12€.

Elles comprennent 70 835,62€ de déficit antérieur reporté, 23 000,00€ d'amortissement, 56 613,01€ de capital d'emprunt pour la station d'épuration, 9 262,69€ d'annulation de la prime épuratoire 2020 qui étaient mal imputés et 161 769,80€ pour les travaux de renouvellement de la canalisation AEP de la rue des Chanterelles et de l'avenue du Termanal, des schémas directeurs eaux usées et eaux potables.

Les recettes :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 376 041,31€.

Elles comprennent 212 650,18€ du virement de la section de fonctionnement, 76 798€ de subventions, 15 757,51€ d'amortissements, et 70 835,62€ d'autofinancement.

Budget de la revente chaleur

Les dépenses de ce budget ont consisté à l'achat du fioul pour les chaudières pour 3 480€, de petit matériel, d'un circulateur, et aux réparations des chaufferies pour 17 969,84€, à la maintenance des chaudières pour 1 727,20€ dont la maintenance de 2020, à l'achat de plaquettes bois et à l'abattage débardage pour 33 781,06€, de l'ATDO (ONF) 2019 pour 2 562€ et enfin 3 250€ de frais de transport.

Les recettes de ce budget ont consisté à la revente de chaleur pour 37 982,63€ dont 19 895,76€ facturée à la commune, à une subvention exceptionnelle du budget principal de 50 000€, et un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 22 546,52€.

Budget CCAS

Aucune écriture comptable n'a été réalisée en 2021.

Budget Lotissement Les Esclosettes

Aucune écriture comptable n'a été réalisée en 2021.

Fait à Bolquère, le 12/04/2022

Le Maire,

M. Henri BAUDET